Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260605-2026_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Bernard Torchen, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : Marie-Laure Siohan
Secrétaire de séance : Noémie Quéré

N°2026-46

DESIGNATION REFERENT CLS

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) chaque commune est sollicitée pour nommer un référent CLS communal. Le CLS est un outil porté conjointement avec l'ARS et mis en œuvre avec les partenaires du territoire, il permet de créer du sens et des actions au service de la population.
Le rôle du référent sera de faire remonter les besoins et collaborer aux travaux du CLS en lien avec la coordinatrice du CLS du Pays de Morlaix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Désigne Marie-Josée Caroff en tant que référent CLS.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	/	/

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Noémie QUERE